

SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 19H00

Sous la présidence de Mr Christophe BAUDRY, Maire de la commune
Convocation du 07 avril 2014

Sont présents : MM BAUDRY-GOURON- BASILE –BRIAND-MENIER- HOURDOU-
FOUSSARD-LASSIER- PION- ALLIET-JACQUELIN-VILLEMAINE
MMES LOUP- COMBREAU-BRUNET BREYAULT.

Absent: /

Procurations : /

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr ALLIET est élu secrétaire.

Date de transmission à la Sous- Préfecture de CHINON : 16/04/2014
--

Date de publication : 16/04/2014

I- **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS** **N°2014-036**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission est sous la présidence du maire, composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants.

Le conseil municipal est chargé de désigner 12 membres titulaires et 12 membres suppléants parmi lesquels les Services Fiscaux choisiront 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit les membres titulaires suivants :

- Eric SOURDAIS 2, la Buscaudière 37500 CHINON
- Bruno SOURDAIS La Bouchardière 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Patrice MOREAU La Bellonnière 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Jean PESSEREAU 1, rue du Puy 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Pierre SOURDAIS 12, Le Moulin à Tan 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Jacky GOURON La Croix de Bois 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Patrick DELALANDE 11, Le Puy 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Brigitte DUMONT 21, Briançon 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Vincent GIRARD 4, Coteau du Vieux Bourg 37500 CRAVANT LES C
- Josette SOURDAIS Pallus 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Alain RAGUENEAU 9, rue des Vignes 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Isabelle PAIN Chézelet 37220 PANZOULT

et les membres suppléants suivants :

- Jacques GROSOBOIS Le Pressoir 37220 PANZOULT
- Jackie GASNIER Chézelet 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Alain LORIEUX Malvault 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Denis GASNIER 3, Le Puy 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Gérard SOURDAIS 1bis, Coteau de Sonnay 37500 CRAVANT LES C
- Fabrice DELALANDE La Semellerie 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Cédric MONORY 8, le Chêne Vert 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Laurent GILLOIRE Neuil 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Hubert JACQUELIN 10, Briançon 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Loïc GEORGES 4bis, le Vau 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Stéphane CHAPAUCOU 8, le Vieux Bourg 37500 CRAVANT LES COTEAUX
- Christian SOURDAIS 38, La Buscaudière 37500 CHINON

II- COMMISSIONS COMMUNALES**N°2014-037**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de revoir la composition des commissions communales.

Le conseil municipal arrête les commissions comme suit :

FINANCES	C.BAUDRY, S.GOURON, M.BRIAND, B.BASILE, Ph PION, G.LASSIER et I. LOUP
PERSONNEL	C.BAUDRY- Ph. PION
BATIMENTS ELECTRICITE EAU	G.LASSIER, B.BASILE, G.FOUSSARD, H.MENIER Consultants : Alain RAGUENEAU et Dominique HUET
ENVIRONNEMENT FLEURISSEMENT DECORATIONS	I.LOUP, S.BRUNET BREYAULT, G.FOUSSARD
FORET PEUPLERAIES	H. MENIER, Ph.PION, P.HOURDOU
CIMETIERE	G. FOUSSARD, S. COMBREAU
VOIRIE	Ph. PION, H. MENIER, P.JACQUELIN Membre consultant : F. DELALANDE
URBANISME –	C.BAUDRY, S. GOURON, M.BRIAND, B. BASILE, Ph.PION Membre consultant : Michel RUEL
FETES RECEPTIONS CEREMONIES	P.HOURDOU, P.JACQUELIN, P.ALLIET
COMMUNICATION-SITE INTERNET-PRESSE	P.VILLEMAINE, S. COMBREAU, S. GOURON-P.ALLIET
RELATIONS ASSOCIATIONS ET LOISIRS	M.BRIAND, P. HOURDOU, B.BASILE
LOCATIONS SALLES ET IMMEUBLES	M.BRIAND, P.JACQUELIN
ASSAINISSEMENT	M.BRIAND, Ph.PION

III- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**N°2014-038**

Vu les dispositions de l'article 223 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le maire, président de droit, ou son représentant,

Considérant que le conseil a décidé à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin secret

Sont élus à l'unanimité :

Membres Titulaires :

B. BASILE 15 voix

G. LASSIER 15 voix

S. GOURON 15 voix

Membres Suppléants :

P. VILLEMAINE 15 voix

P. ALLIET 15 voix

P. HOURDOU 15 voix

IV- MEMBRES DU BUREAU DU CCAS**N°2014-039**

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire les membres du CCAS, conformément à l'article 11 du décret 95-562 du 06 mai 1995 fixant les modalités de renouvellement des C.C.A.S, modifié par le décret du 04 janvier 2000.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration à DIX (5 élus et 5 nommés).

Il procède ensuite à l'élection des membres du Conseil Municipal, **au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

Liste des candidats proposés : Ch. BAUDRY- P.VILLEMAINE- S.COMBREAU- S.BRUNET BREYAULT- I. LOUP.

Après vote à scrutin secret, sont élus membres du CCAS : Ch. BAUDRY- P.VILLEMAINE- S.COMBREAU- S.BRUNET BREYAULT- I. LOUP.

V- **INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS**

N°2014-040

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les indemnités du maire et des 4 adjoints comme suit :

Indemnité du maire : 31% de l'indice 1015

Indemnité du 1^{er} adjoint : 8.25% de l'indice 1015

Indemnité du 2^{ème} adjoint : 8.25% de l'indice 1015

Indemnité du 3^{ème} adjoint : 4.58% de l'indice 1015

Indemnité du 4^{ème} adjoint : 4.58% de l'indice 1015

Ayant pris leurs fonctions le 28 mars 2014, cette délibération entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2014.

VI- **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL**

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE

N°2014-041

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Bertrand VIANO, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

VII- **ENFOUISSEMENT RÉSEAU TELECOM**

PARTICIPATION DE MME PERAIS SOURDAIS

N°2014-042

Mr le maire informe le conseil municipal que la facture définitive pour l'enfouissement du réseau téléphonique suite aux travaux de renforcement effectués par ERDF au Moulin à Tan, s'élève à 4 307.60€ TTC (estimatif de 9 950€ HT)

Considérant que le montant à la charge de la commune est beaucoup moins élevé que l'estimatif, suite à la délibération du CM en date du 08/07/2013 Mr le Maire propose de revoir à la baisse la participation de Mme PERAIS SOURDAIS .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire participer Mme PERAIS SOURDAIS à hauteur d'1/5 du montant TTC de la facture définitive, soit 862€.

VIII- REMPLACEMENT DU VÉHICULE COMMUNAL

N°2014-043

Mr le Maire informe le conseil municipal que le véhicule communal a été volé dans la nuit du 30 au 31 mars dernier et qu'il a été retrouvé le 1^{er} avril, brûlé au « Pérou » à Beaumont-en-Véron.

Mr le maire présente un devis pour l'acquisition d'un Kangoo d'occasion, 1,5 L DCI, de septembre 2010, de 42509 km, pour un prix de 7 265.50€ TTC, inclus le coût de la grise.

Mr le maire précise que Groupama versera 3 600€ TTC à la commune.

Après en avoir délibéré, considérant qu'un véhicule est indispensable, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter le Kangoo d'un montant de 7 265.50€ TTC, auprès du garage RENAULT de LOCHES. Mr le Maire est chargé de signer le bon de commande.

IX- DÉCISION MODIFICATIVE N°1

N°2014-044

Considérant que la commune doit acquérir un nouveau véhicule, qu'elle doit percevoir une subvention du SIEL omise au budget et un remboursement de sinistre suite au vol du Partner, le conseil municipal vote la décision modificative suivante :

- Compte 7788 :	3 600	- Compte 1328 Op 55 :	4 207
- Compte 023 :	3 059	- Compte 021 :	3 059
- Compte 61522 :	541	- Compte 21571 Op 38 :	7 266

**X- REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A DES FINS COMMERCIALES**

N°2014-045

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur le domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Considérant la demande de Mr BASSET, gérant de l'Auberge des Coteaux ;

Mr le maire propose de procéder au vote pour le tarif à appliquer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix du m2 de terrasse à 10.00€, soit 200€ par an pour 20 m2 de terrasse (13 voix favorables)

XII- SÉCURISATION ATELIER COMMUNAL

Suite au vol du véhicule communal avec effraction du local technique, Mr le Maire présente des devis établis par Mr GAILLARD électricien, pour l'installation d'un éclairage extérieur sur l'atelier communal et d'une sonnerie puissante commandés par un détecteur de présence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander un autre devis à Mr GAILLARD pour la pose d'un système déclenchant l'éclairage intérieur et extérieur et la mise en route d'une puissante sonnerie dès intrusion dans le local technique.

XI- LOYER LOGEMENT T3, SIS 3, PLACE DE L'EGLISE

N°2014-046

Mr le Maire informe le conseil municipal que les locataires du logement sont déménagés, que les travaux de réfection des sols seront terminés fin avril et que le logement sera mis en location dès le 1^{er} mai.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur le montant du loyer actuellement loué 490€.

Considérant que ce logement n'a pas de cour, qu'il subit les nuisances sonores du passage des enfants entrant et sortant de la garderie périscolaire, que les loyers ont tendance à baisser, le conseil municipal décide de fixer le loyer du T3 à 420€/mois à partir du 1^{er} mai 2014.

Questions diverses :

Le conseil municipal fixe les permanences pour la tenue du bureau de vote des élections européennes du 25 mai 2014.

Mr le maire informe le conseil qu'il maintient ses permanences chaque lundi après-midi et qu'il réunira les adjoints chaque 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois.

La visite des bâtiments communaux se fera le samedi 7 juin 2014. Rendez-vous fixé à 10h30 à la mairie.

Prochaines séances : Le lundi 02 juin 2014 à 19h
 Le lundi 07 juillet 2014 à 19h

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

Commission impôts directs
Commissions communales
Commission d'appel des offres
Membres du bureau du CCAS
Indemnités Maire et Adjointes
Concours du Receveur Municipal – Attribution d'une indemnité
Enfouissement réseau Télécom- Participation de Mme Pérais Sourdis
Remplacement du véhicule communal
Décision modificative n°1
Redevance occupation du domaine public à des fins commerciales
Sécurisation atelier communal
Loyer logement T3, 3, place de l'église

Présents	Signatures	Exceptions
BAUDRY Christophe		
GOURON Stéphane		
BRIAND Michel		
BASILE Bruno		
PION Philippe		
BRUNET BREYAULT Sandrine		
FOUSSARD Guy		
HOURDOU Patrick		
COMBREAU Sandra		
VILLEMAINE Pascal		
LASSIER Guy		
JACQUELIN Pascal		
LOUP Isabelle		
ALLIET Pierre		
MENIER Hervé		